Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260512-DELCCAS2026_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

N° CCAS-2026-12

Conseillers en exercice : 13	Présents : 13	Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le sept mai deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, Mme Anne-Marie KISSOUN, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE, M. Jean-François STEPHAN, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stéphanie LE BRUN, M. Sébastien CHENAIS.
ABSENTS EXCUSES :
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Mme Sandrine OLLIC.

Objet : ARS Santé - Information sur le Guide vulnérabilité

La direction de l'A.R. S a adressée à l'ensemble des C.C.A.S du département le Guide vulnérabilité, co-construit par les quatre DAC-EAS du Morbihan et validé par le parquet de Lorient.
La loi n° 2019-774 du 29 Juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, a créé « les dispositifs d'appui à la coordination » (DAC) afin d'unifier les différents dispositifs existants pour toute situation jugée complexe, quels que soient l'âge ou la pathologie de la personne suivie dans une logique de meilleure lisibilité pour les professionnels et les usagers.
La création de l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne résulte de l'opération de fusion entre les Associations Pondi CLIC et Réseau Palliatif Centre Bretagne (RPCB) au 1er janvier 2021.
L'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne créé en 2021 porte :

- Un DAC sur l'ensemble de son territoire.
- Un CLIC sur le département Morbihannais.
- Et est membre cœur de la communauté 360 dans le 56 depuis 2021.

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS le rôle de ce guide : Celui-ci a pour objectif, lorsqu'est repéré une situation de vulnérabilité, de fragilité et/ou de maltraitance et que la personne concernée n'est pas en capacité de se protéger (solliciter une mesure de protection, déposer plainte...) de décrire la démarche de signalement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- PREND ACTE de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO